

AFFAIRE N° 46.- Demande de délivrance d'une carte annuelle à tarif réduit pour les membres de la Maison des Jeunes et de la Culture présentée par le Président du Conseil d'Administration de cet organisme

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En accord avec M. le Receveur Percepteur, je vous propose d'accorder un tarif réduit pour l'accès de la piscine municipale aux Membres de la Maison des Jeunes et de la Culture récemment créée à SAINT-DENIS.

Le coût de la carte annuelle pourrait être fixée à 8.000 Frs C par an.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité. Approuvé

S<sup>t</sup> Denis le 22.2.67.

P. le Préfet.

Le Secrétaire gen<sup>l</sup>

Signé: Chuchard.